

13. Nous soulignons que, pour être efficace, tout accord de désarmement implique un contrôle international adéquat, que l'acceptation d'un tel contrôle est le test d'une réelle volonté de paix, et que l'Union soviétique refuse de mettre ce principe en pratique.

14. Nous avons décidé de créer un groupe de conseillers techniques chargé de formuler des avis sur le problème du contrôle des armes en fonction des nouveaux développements techniques.

15. Malgré les échecs successifs infligés par l'Union soviétique à la cause du désarmement contrôlé et de la paix, le Conseil de l'OTAN ne négligera aucune possibilité de réduire les armements au minimum compatible avec la sécurité, et il prendra toutes les initiatives nécessaires à cette fin.

16. Nous déclarons prêts à promouvoir, de préférence dans le cadre des Nations Unies toute négociation avec l'URSS qui serait susceptible d'aboutir à une mise en application de propositions rappelées plus haut.

Nous sommes également prêts à examiner, quelle qu'en soit l'origine, toute proposition de désarmement général ou partiel, de même que toute proposition qui permettrait d'arriver à un accord sur une réduction contrôlée des armements de toute nature.

17. Si le Gouvernement soviétique refuse la nouvelle commission du désarmement, nous sommes en faveur de la convocation d'une réunion à l'échelon des ministres des Affaires étrangères pour sortir de l'impasse.

Défense de l'OTAN

18. Tout en empêchant un accord général sur le désarmement, les dirigeants soviétiques ont clairement fait savoir qu'ils munissent actuellement leurs forces des armes les plus modernes et les plus dévastatrices, y compris les engins de tous types. A en croire les dirigeants soviétiques, tous les pays européens, à l'exception du leur, devraient sans attendre un désarmement général renoncer aux armes nucléaires et aux missiles et se contenter de moyens de défense datant de l'ère pré-atomique.

19. Tant que l'Union soviétique persistera dans une telle attitude, il n'existera pas pour nous d'autre choix que de demeurer sur nos gardes et de pourvoir à notre sécurité. Nous sommes donc déterminés à assurer à l'OTAN une force militaire défensive possédant le maximum d'efficacité, compte tenu des derniers progrès techniques et des réalisations les plus récentes dans le domaine des armements.

20. A cet effet, l'OTAN a décidé de constituer des stocks de têtes nucléaires qui seront immédiatement disponibles pour la défense de l'Alliance en cas de nécessité. En raison de la politique actuelle des Soviétiques dans le domaine des armes modernes, le Conseil a aussi décidé que des engins balistiques de portée moyenne devront être mis à la disposition du Commandement suprême des forces alliées en Europe.

21. L'implantation de ces stocks et de ces missiles ainsi que leurs conditions d'emploi devront être déterminées, conformément aux plans de défense de l'OTAN, par des accords avec les États directement intéressés. Les autorités militaires de l'OTAN ont été invitées à soumettre à bref délai au Conseil leurs recommandations sur la mise en service de ces armements dans l'intérêt de la défense commune. Le Conseil permanent examinera les différents aspects de ces questions. Ces mesures renforceront les moyens dont dispose l'OTAN pour décourager une agression.

22. En raison de l'interdépendance de plus en plus grande des nations du monde libre nous avons, en organisant nos forces, décidé d'établir une plus étroite coordination afin que chacun des pays membres de l'OTAN fournisse la contribution la plus efficace pour répondre aux besoins définis par l'Alliance. Une standardisation et une intégration aussi poussées que possible dans tous les domaines, en particulier pour ce qui concerne certains aspects de la défense aérienne et navale, du soutien logistique, ainsi que de la composition et de l'équipement des unités, auront pour résultat un meilleur rendement des ressources de l'Alliance et une plus grande efficacité de ses forces.

Nous avons décidé qu'une conférence militaire au niveau ministériel sera réunie dans les premiers mois de l'année prochaine pour examiner les progrès accomplis dans ces domaines, en particulier à la lumière des résultats de l'examen annuel 1957.

23. En ce qui concerne la production des armements, nous avons décidé, nous fondant sur les progrès déjà accomplis, de prendre de nouvelles mesures au sein de l'OTAN en vue de mieux coordonner l'étude, la mise au point et la fabrication d'armes modernes, y compris les engins balistiques de portée moyenne.

24. Les meilleurs moyens d'obtenir une production coordonnée des armes les plus modernes nécessaires à nos forces seront étudiés de toute urgence. Ceux des pays de l'OTAN, dont les programmes sont déjà très avancés, ont offert de faire bénéficier leurs alliés d'importantes techniques de production et du résultat de leurs travaux de recherche en vue de stimuler un véritable effort collectif dans le domaine de la production des armements.

Coopération scientifique et technique

25. Nous reconnaissons que dans la plupart de nos pays il convient d'effectuer plus de efforts pour accroître les effectifs en personnel qualifié dans un certain nombre de disciplines.